

N° d'ordre : 23

N° délibération : 2024.907.SP

CONSEIL RÉGIONAL DE NOUVELLE-AQUITAINE

Séance Plénière du jeudi 13 juin 2024

**Feuille de route pour le développement de l'apprentissage en
Nouvelle-Aquitaine : bilan 2022-2023 et résultats de l'évaluation**

Synthèse

L'apprentissage en France, sous l'effet d'aides publiques massives et d'une libéralisation de son fonctionnement, connaît une progression record depuis 2020. Le nombre des entrées en apprentissage a doublé en 3 ans pour atteindre 852 000 dans les secteurs privés et publics en 2023.

Si un tel développement contribue à valoriser une voie de formation longtemps minorée et à augmenter le taux d'emploi des jeunes, il n'en demeure pas moins qu'il s'opère aujourd'hui sans réelle régulation au prix d'une forte dégradation des comptes publics et d'une dérive par rapport aux objectifs initiaux de l'apprentissage.

France compétences, l'institution nationale publique chargée de la régulation et du financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage, accumule ainsi les déficits depuis 2020 et prévoit de nouveau pour 2024 un budget déséquilibré avec un déficit prévisionnel d'un milliard d'euros. L'envolée de l'apprentissage repose aujourd'hui principalement sur les diplômés du supérieur, devenus majoritaires, alors même que la mission qui lui est prêtée vise l'insertion professionnelle de jeunes faiblement qualifiés et pour lesquels les formations en alternance produisent le plus d'effet en termes d'accès au monde du travail.

En adoptant dès 2020 une nouvelle feuille de route pour le développement de l'apprentissage en Nouvelle-Aquitaine, la Région a réaffirmé son engagement en faveur de l'apprentissage considérant qu'il s'agit d'un dispositif permettant de

favoriser l'insertion des jeunes, de lutter contre la déqualification des territoires mais également de répondre aux difficultés de recrutement des entreprises.

Avec l'appui financier de l'Etat, la Région agit depuis sur trois leviers :

- la qualité des formations par apprentissage au travers de son label régional « l'apprentissage en Nouvelle-Aquitaine » ;
- le soutien aux formations par apprentissage (par abondement du coût contrat) dans une double logique d'aménagement et d'équilibre du territoire et de soutien aux filières économiques stratégiques ;
- la modernisation des organismes de formation en dotant les territoires de moyens immobiliers et mobiliers favorisant l'attractivité des formations et l'amélioration des conditions d'apprentissage.

En 2023, 154 organismes de formation par apprentissage (OFA), représentant 682 sites de formation et accueillant 71 000 apprentis étaient labélisés par la Région Nouvelle-Aquitaine. Sur la période 2022-2023, 1125 formations par apprentissage, majoritairement de niveau bac et infra bac (78%), concernant 20 835 apprentis ont été abondées par la Région. Concernant l'investissement, 45 opérations déjà lancées dans les années antérieures et en cours de réalisation ou en phase d'achèvement étaient inscrites à la programmation pluriannuelle d'investissement (PPI) à fin 2023 et plus de 70 OFA ont été accompagnés pour de l'équipement.

Cette délibération présente également les premiers résultats de l'évaluation de la feuille de route régionale conduite sous l'égide de la Commission d'évaluation de la politique publique (CEPP). Ceux-ci attestent des impacts positifs des interventions de la Région en faveur du développement de l'apprentissage et amorcent un cycle de travaux et de concertations qui permettra de faire évoluer la feuille de route votée en 2020.

Incidence Financière Régionale

Budget prévisionnel 2023 et 2024				
année	Autorisations d'Engagement (AE) Fonctionnement	Crédits de paiement sur AE Fonctionnement	Autorisations de Programme (AP) Investissement	Crédits de paiement sur AP Investissement
2023	14 000 000 €	14 000 000 €	24 870 000 €	29 363 117 €
2024	14 000 000 €	13 900 000 €	30 780 000 €	27 410 000 €

Comptes administratifs 2022 et 2023 Dépenses affectées à l'apprentissage				
année	Autorisations d'Engagement (AE) Fonctionnement	Crédits de paiement sur AE Fonctionnement	Autorisations de Programme (AP) Investissement	Crédits de paiement sur AP Investissement
2022	13 838 500 €	11 820 700 €	27 523 458 €	21 952 328 €
2023	13 908 500 €	11 804 000 €	23 641 275 €	27 744 194 €

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL REGIONAL DE NOUVELLE-AQUITAINE

SEANCE PLENIERE DU JEUDI 13 JUIN 2024

N° délibération : 2024.907.SP

N° Ordre : **23**

Réf. Interne : 3602783

B - JEUNESSE

B02 - APPRENTISSAGE

202B - Développer une offre de formation attractive conduisant à l'insertion professionnelle

OBJET : Feuille de route pour le développement de l'apprentissage en Nouvelle-Aquitaine : bilan 2022-2023 et résultats de l'évaluation

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L4221-1 ;

Vu le Code du Travail, notamment ses articles L. 6123-5, L. 6211-3, L. 6522-3, R. 6123-8 et R. 6123-25,

Vu la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, notamment ses articles 34, 36 et 37,

Vu la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024, notamment son article 133,

Vu le Décret n° 2020-1739 du 29 décembre 2020 relatif au recouvrement et à la répartition des contributions dédiées au financement de l'apprentissage et de la formation professionnelle, notamment son article 3,

Vu l'arrêté du 2 décembre 2020 fixant le montant et la répartition de l'enveloppe investissement prévue à l'article L6211-3 du Code du travail aux régions et à la collectivité de Corse,

Vu le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP Nouvelle-Aquitaine 2023-208), adopté en séance plénière du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine du 16 octobre 2023 ;

Vu la délibération 2020.753.SP du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine en date du 10 avril 2020 adoptant la feuille de route pour le développement de l'apprentissage en Nouvelle-Aquitaine ;

Vu l'avis du Conseil Economique Social et Environnemental Régional de Nouvelle-Aquitaine ;

Vu la commission n°3 "formation professionnelle, emploi, apprentissage" réunie et consultée ;

Alors que les années 2022 et 2023 ont été marquées par une croissance importante des effectifs d'apprentis avec plus d'1 million de contrats d'apprentissage en cours au 31 décembre 2023, les différents rapports publiés sur la même période mettent en exergue

les effets négatifs induits par la loi de 2018 avec l'accroissement de la concurrence entre les organismes de formation, un déséquilibre entre les niveaux de formation avec une hausse au profit des formations dans le supérieur, une absence de contrôle et de régulation, ou encore un surfinancement de l'apprentissage avec une soutenabilité financière du système fragile.

Dans ce contexte de libéralisation, la Région Nouvelle-Aquitaine a maintenu son soutien à l'apprentissage au travers d'une feuille de route pour le développement de l'apprentissage en Nouvelle Aquitaine, adoptée en 2020. Traduisant la volonté de la Région de poursuivre son engagement, elle fixe des priorités et identifie trois leviers d'action qui prennent appui sur les orientations de la feuille de route Neo Terra, celles du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelle (CPRDFOP), du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) et du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET).

Tandis que l'ensemble des cadres stratégiques en matière de formation professionnelle est renouvelé avec l'adoption en octobre 2023 du nouveau CPRDFOP 2023-2028 et de sa déclinaison opérationnelle dans la stratégie régionale pour la formation professionnelle votée en mars 2024, la Région Nouvelle Aquitaine a également décidé d'évaluer l'impact de la feuille de route apprentissage en vue de faire évoluer son cadre d'intervention.

Cette évaluation a débuté au deuxième semestre 2023 et porte sur la période 2020 à 2022 afin de mesurer l'atteinte des objectifs fixés par la feuille de route, au travers de chacun des trois leviers d'action et d'apprécier les résultats obtenus.

Elle a été conduite conjointement entre la Région pour la collecte et l'analyse des données quantitatives tels les différents taux et indicateurs, et par un prestataire pour la réalisation d'enquêtes externes auprès des différents partenaires de l'apprentissage sur le territoire régional. Le croisement de l'ensemble de ces données a permis de produire un bilan.

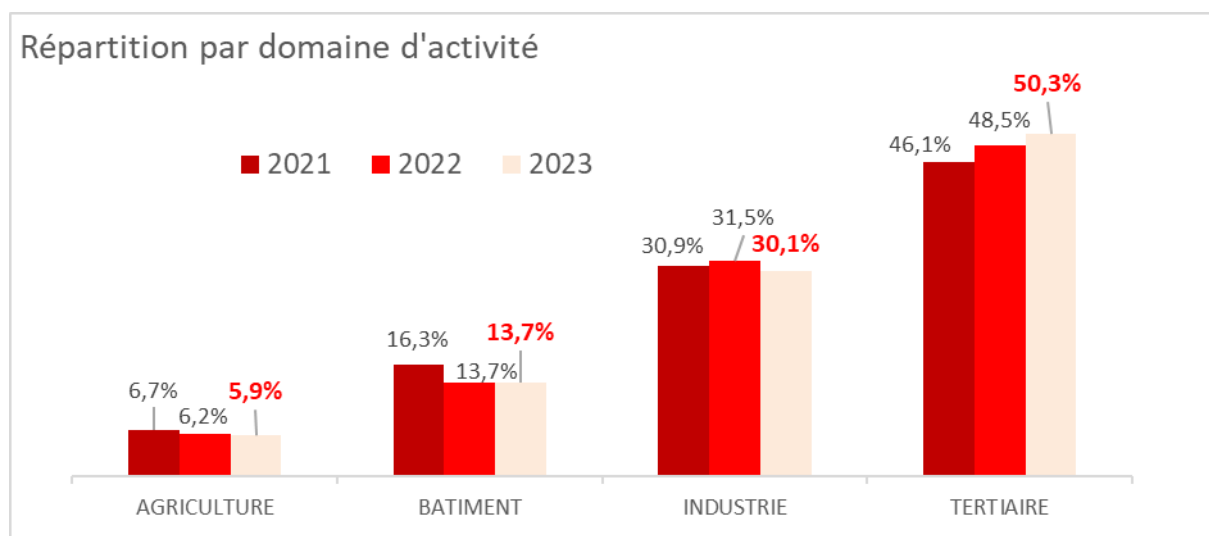
Cette délibération présente donc les premiers éléments de synthèse de cette évaluation tout en exposant le bilan de l'action conduite par la Région en 2022 et 2023 comme le prévoit l'article 34 de la loi du 5 septembre 2018.

Le Label régional : la démonstration d'un réseau représentatif et structuré pour le développement de la qualité des parcours de formation par apprentissage

Le label régional « L'apprentissage en Nouvelle-Aquitaine » vise à inciter, valoriser et soutenir les organismes de formations qui s'engagent, au-delà de la certification nationale, à mettre en œuvre des pratiques innovantes et qualitatives pour s'adapter de manière continue aux besoins des bénéficiaires de l'apprentissage.

L'augmentation significative de nouveaux OFA liée d'une part à la création de nouvelles structures ex nihilo et d'autre part à l'individualisation juridique et administrative de structures précédemment portées par des réseaux régionaux, comme par exemple, les Maisons Familiales et Rurales (MFR) a conduit en parallèle à une augmentation, entre 2020 et 2023, du nombre d'OFA labélisés de plus de 70%. Au 31 décembre 2023 le label compte 154 organismes de formation portant de l'apprentissage (OFA), regroupant 172 structures et déployant des actions de formation par apprentissage sur 694 sites de formations. La répartition des différents types d'OFA parmi les labélisés est homogène :

36% d'entre eux sont des CFA « historiques », 37% des structures issues des CFA historiques, et 27% de nouvelles structures.



L'évolution de la diversification de l'offre de formation parmi les structures labélisées est tout à fait représentative des différentes tendances observées à l'échelle nationale. En 2023, le réseau des OFA labélisés propose 3919 parcours de formations (contre 3 598 en 2022 et 3020 en 2021) et prépare à 935 diplômes ou certifications (contre 792 en 2021). Néanmoins, la part des formations de premiers niveaux de qualification s'est considérablement réduite, au bénéfice des formations dans les niveaux supérieurs. Par ailleurs, la part des formations relevant du domaine de la production ne cesse de diminuer (54.1% en 2021, 51,7% en 2022 et 50,1% en 2023) au profit des formations relevant du domaine des services. On observe aussi une constante augmentation de la part des formations dans les domaines du tertiaire au détriment des formations des autres secteurs, notamment de l'industrie et de l'agriculture.

L'évolution de la répartition territoriale parmi les OFA labélisés demeure relativement inchangée au fil du temps. C'est la Gironde qui accueille le plus d'apprentis en 2023 (20 037 apprentis soit 27,7%), suivi par la Charente-Maritime (10.9%) et les Pyrénées-Atlantiques (10,4%).

Au travers du label, la Région entend également structurer un réseau d'OFA et les accompagner dans une démarche d'amélioration de la qualité. Deux rencontres annuelles, en 2021 et 2022, organisées à Bordeaux et réunissant l'ensemble des partenaires et des OFA labélisés, ont ainsi permis de présenter les bilans opérationnels des actions déployées et d'engager des échanges partant de constats et questionnements collectifs. En 2022, la Région renforce son accompagnement avec la mise en œuvre d'une animation collaborative portant sur le thème de la prévention et la gestion des ruptures. Le travail organisé autour du partage de bonnes pratiques et du retour d'expérience a permis une harmonisation des approches visant en amont du contrat une orientation éclairée, un projet professionnel validé et l'identification des difficultés par un accompagnement renforcé, spécifiquement pour les premiers niveaux de qualification, où l'on retrouve les publics les plus fragiles. La prévention s'inscrit tout au long du parcours et implique également les maîtres d'apprentissage. Par ailleurs, afin de répondre aux attendus qualitatifs du label régional, les OFA diversifient leurs actions en matière de prévention citoyenne et environnementale (harcèlement, égalité homme/femme, co voiturage, addictions...)

A la demande des OFA et pour valoriser la labellisation, la Région a créé un visuel « l'Apprentissage en Nouvelle-Aquitaine » dont ils se sont largement emparés pour communiquer, témoignant ainsi de leur appartenance au réseau régional. Pour aller plus loin, et en collaboration avec CAP Métiers Nouvelle-Aquitaine, ce visuel apparaît sur chaque formation proposée par ces OFA, sur le site « CMAFormation », répertoriant notamment l'offre de formation par apprentissage.



Résultats de l'évaluation : focus sur le Label Apprentissage

Ce premier pilier de la feuille de route qui conditionne l'accès au soutien financier de la Région se veut complémentaire à la certification Qualiopi nationale en incitant au déploiement de moyens spécifiques pour certaines activités des organismes de formation mais aussi en leur demandant de mesurer les résultats obtenus au regard de leurs propres objectifs de développement.

L'évaluation met tout d'abord en évidence l'attractivité du Label et sa facilité d'accès. En 2022, il regroupait plus de deux-tiers des OFA de la région Nouvelle Aquitaine. La représentation des OFA selon leur répartition entre OFA dits historiques et nouveaux OFA a progressivement évolué depuis la création du Label pour être finalement aujourd'hui très proche des caractéristiques de l'ensemble des OFA du territoire.

Si l'appui technique et la démarche d'accompagnement collectif de la Région aux démarches qualité via l'animation du réseau sont salués, les structures labellisées relèvent toutefois l'opportunité d'en augmenter encore la valeur ajoutée par une communication mieux relayée auprès des partenaires de l'apprentissage et un appui qualitatif davantage individualisé.

Autre élément notable du bilan, c'est l'évolution positive des taux de rupture relevé parmi les détenteurs du label. En effet, les informations transmises sur les ruptures de contrat d'apprentissage permettent de calculer un taux de rupture brut moyen de 14.1% entre 2021 et 2022 (nombre d'apprentis ayant rompu leur contrat). Ce taux baisse en 2023 à 13,2%. Le taux de rupture net moyen (nombre d'apprentis ayant rompu leur contrat et n'ayant pas re-signé de contrat d'apprentissage) est en baisse constante depuis 2021 (9,5%) pour être à 8,2% en 2023.

Un élément de bilan significatif concerne l'évolution du nombre d'OFA à la fois labélisés et signataires de la charte régionale d'engagement dans le développement de l'accessibilité des formations aux personnes en situation de handicap. En effet, l'objectif d'engagement dans la démarche rendu obligatoire pour les OFA souhaitant s'engager ou renouveler la labellisation a permis d'atteindre le taux de 100% d'OFA signataires parmi les OFA labélisés à fin 2022.

Le maintien et le développement d'une offre de formation par apprentissage adaptée aux besoins des entreprises et des territoires

La carte contractuelle des formations par apprentissage, deuxième pilier de la feuille de route, vient pour sa part soutenir le développement des formations par apprentissage, dans une double logique d'aménagement du territoire et de soutien aux filières économiques. L'intervention régionale s'appuie donc sur un appel à projet annuel qui vise trois objectifs : éviter la déqualification des territoires en préservant une offre de formation de proximité, maintenir des formations stratégiques pour l'économie régionale et soutenir des nouvelles formations pour accompagner les transitions de l'économie régionale au regard notamment de la feuille de route Néo Terra. Le soutien régional permet d'abonder le coût contrat fixé par France Compétences et versé par les

opérateurs de compétences pour financer le parcours de formation des apprentis et de limiter le reste à charge des employeurs.

Chaque année, environ 90% des demandes portent sur les deux premiers objectifs. Une augmentation de l'ordre de 10 à 20% du nombre de dossiers déposés est observée d'une année sur l'autre, tous objectifs confondus.

Quel que soit l'objectif visé, les demandes retenues concernent majoritairement les formations de niveau bac et infra-bac, avec plus de 40 % portant sur des formations de niveau 3 (anciennement niveau V – infra bac). La répartition territoriale des formations soutenues place au premier rang la Gironde puis la Dordogne, le Lot et Garonne et les Pyrénées-Atlantiques.

Plus spécifiquement pour le premier objectif, la quasi-totalité des formations soutenues concernent les niveaux bac et infra-bac, presque la moitié sont à faible effectif et organisées en mixité de public ; environ 70% se situent sur des territoires d'EPCI identifiés comme faisant partie des plus vulnérables ou en situation intermédiaire. Les formations soutenues sont des formations socle dont plus de la moitié débouchent sur des diplômes issus de l'Education Nationale et un tiers sont issues du ministère de l'Agriculture.

Les formations soutenues au titre de l'objectif 2 accompagnent le maintien de formations stratégiques pour l'économie régionale et concernent des niveaux bac et infra-bac, au sein de filières économiques régionales considérées comme prioritaires dans le nouveau Schéma Régional Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII). Elles relèvent également de l'un des contrats régionaux de filières signés avec l'Etat et les branches professionnelles tel le Bâtiment, les Travaux Publics et Négoce de Matériaux de Construction ; l'Agriculture et Aménagements Paysagers ; ou encore les métiers de l'industrie. La répartition territoriale est sensiblement identique à celle du premier objectif. Enfin, presque 90% des formations soutenues relèvent d'un métier dit en tension et les 3/4 sont inscrites dans la liste extraite de l'enquête DARES publiée par le CREFOP. 52 formations relèvent d'un métier d'art ou d'une formation rare/unique en Nouvelle-Aquitaine.

Le soutien régional au titre du troisième objectif se caractérise par une volumétrie réduite vis-à-vis des deux autres objectifs et par des niveaux de formation concernés relevant majoritairement du post-bac ; quasiment la moitié des formations abondées sont de niveau 5 et 6 avec une concentration sur les départements de la Gironde et des Pyrénées-Atlantiques. 90% de ces formations relèvent d'un métier dit en tension. Environ un tiers des formations soutenues concourt aux enjeux de Néo Terra, notamment la deuxième l'ambition « Accélérer et accompagner la transition agroécologique ».

Résultats de l'évaluation : focus sur la carte contractuelle des formations par apprentissage

Cet appel à projet dont l'enveloppe financière correspond au fonds de soutien créé par la loi de 2018, a permis d'accompagner chaque année environ 70% des demandes déposées, soit plus de 2000 formations depuis son introduction en 2020.

	2020	2021	2022	2023*
Nbre de dossiers reçus	461	757	944	766*
Nbre de dossiers soutenus	387	594	670	454*
Nbre de parcours soutenus	5748	8454	11 269	8500*
Montant financier	5 967 000€	11 367 000€	11 672 500€	13 648 500€*

*Année non soldée - montants prévisionnels

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
033-200053759-20240613-lmc100003752121-DE
Acte certifié exécutoire
Envoi préfecture le 28/06/2024
Retour préfecture le 28/06/2024
Mis en ligne le 28/06/2024

75% des bénéficiaires du soutien régional en 2022 l'étaient déjà en 2021. Les secteurs qui bénéficient le plus de l'appel à projet sont l'industrie et le tertiaire (respectivement 35% et 33% en nombre de dossiers soutenus alors que ces secteurs représentent 30% et 50% des OFA labélisés).

L'évaluation révèle que 69% des OFA bénéficiaires jugent l'impact final du soutien régional fort. Il permet notamment d'appuyer les démarches qualité et de maintenir des formations et/ou des sections sur certains sites avec peu d'apprentis ou dans des domaines peu rentables pour l'OFA et où pourtant les débouchés professionnels sont importants. De façon globale, le bénéfice principal de l'appel à projet réside dans le maintien aussi bien du volume que de la qualité de l'offre de formation en apportant un soutien particulier auprès de structures dont le modèle économique se trouve fragilisé depuis la réforme.

La modernisation de l'appareil de formation : la poursuite de l'engagement régional

Le dernier pilier de la feuille de route porte sur l'investissement pour accompagner la modernisation des organismes de formation afin de doter les territoires des moyens immobiliers et mobiliers favorisant l'attractivité des formations et l'amélioration des conditions d'apprentissage. La Région poursuit donc sa politique volontariste de soutien à l'investissement dans les OFA en visant cinq objectifs :

- maintenir un appareil de formation capable de s'adapter aux besoins des entreprises, à l'évolution des métiers (transitions écologique et numérique notamment) et aux exigences en termes d'accueil et de sécurité du public ;
- faciliter le déploiement de nouvelles modalités pédagogiques dont la formation à distance et la formation en situation de travail ;
- conforter le développement de l'apprentissage dans les campus régionaux « Talents et Territoires en Nouvelle-Aquitaine » ;
- encourager les projets de mutualisation de plateaux techniques et les projets d'investissements collectifs (schémas de coopération).
- améliorer les conditions d'accueil et de vie des apprentis (hébergement, restauration, sécurité, mise aux normes, accessibilité...).

Pour cela la Région s'appuie sur plusieurs dispositifs d'intervention :

- une programmation pluriannuelle d'investissement pour les projets immobiliers structurants ;
- un appel à projet annuel pour le financement des équipements ;
- le soutien à des travaux urgents ;
- l'opération 1200 ordinateurs, initiée en 2022 et aujourd'hui clôturée, destinée aux apprentis des premiers niveaux de formation (46 subventions attribuées pour l'acquisition de 881 ordinateurs portables recyclés par les entreprises de l'économie sociale et solidaire).

En 2022 et 2023, ce sont 22 dossiers qui ont été soutenus pour des opérations en maîtrise d'ouvrage Région pour un montant global de 23,12 M€. Quelques exemples représentatifs de projets aidés :

- la construction de la tonnellerie à Cognac pour un montant de 4,4 M€ ;
- la restructuration du lycée hôtelier de Talence pour un montant de 3,9 M€ ;
- le renouvellement des engins de travaux publics à Venours pour un montant de 2,4 M€ ;

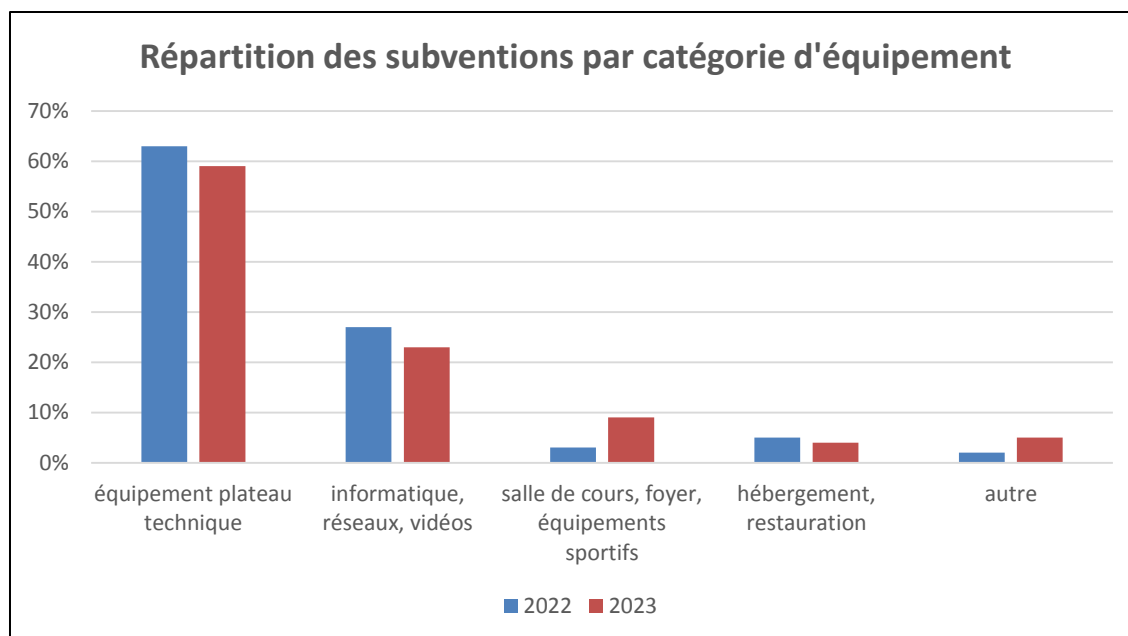
- les travaux de restructuration des ateliers du lycée des métiers du bâtiment à Felletin pour un montant de 6,32 M€.

Par ailleurs, dans le cadre de la programmation pluriannuelle d'investissement, 24 projets ont bénéficié d'une subvention régionale sur cette même période pour un montant total de 27,92 M€ Parmi ces projets, peuvent être cités :

- la construction d'espaces pédagogiques et de plateaux techniques métallerie et isolation thermique par l'extérieur (ITE) gros œuvre au CFA des Compagnons du Tour de France d'Anglet et de Lons pour un montant de 1,6 M€ ;
- l'achat d'équipements pour la rénovation et l'extension du CFA de la CMAR sur le site d'Agen pour un montant de 422 000 € ;
- la construction d'un nouvel internat et la création d'un jardin école pour la MFR de l'Entre Deux Mers pour un montant de 240 000 € ;
- l'acquisition d'équipements pour les plateaux techniques du Campus industriel de Marmande pour un montant de 229 166 € ;
- des travaux d'extension pour l'Institut en travail social ADES à Marmande pour un montant de 150 000 €.

En complément, la Région a financé des travaux d'entretien et d'urgence sur 37 sites de formation pour un montant de 1,025 M€.

Enfin, en 2022 et 2023, la Région a accordé respectivement 4,637 M€ et 6,453 M€ de subventions pour l'acquisition d'équipement à vocation pédagogique. Cela représente 202 dossiers et 66 OFA pour des acquisitions de matériel répartis sur 132 sites de formation en 2022. En 2023, cela représente 461 dossiers pour 81 organismes répartis sur 152 sites.



Résultats de l'évaluation : focus sur le soutien à l'investissement

Les demandes de soutien au titre de l'investissement ont doublé entre 2021 et 2022 avec une diversification du type de structures soutenues. Ainsi, le montant du soutien par OFA diminue tandis que le nombre de structures augmente.

Parmi les secteurs concernés, si le tertiaire et l'industrie sont majoritairement représentés, la part du secteur agricole et du bâtiment a augmenté. La répartition territoriale des financements reste, quant à elle, stable.

En 2022, environ 60% des projets d'équipement (aussi bien en nombre qu'en montant) portent sur l'acquisition et/ou de remise à niveau de plateaux techniques, et plus de 25% sur de l'équipement informatique. D'autre part, les travaux financés portent, à part quasiment égale, sur des travaux de mise aux normes, d'entretien, des locaux d'accueil ou de plateaux techniques.

58% des projets soutenus comprenaient une mutualisation de l'équipement entre différentes voies de formation et près de la moitié des projets ciblaient les premiers niveaux de qualification.

De façon générale, les enquêtes réalisées auprès des structures bénéficiaires d'un financement régional mettent en évidence l'impact, en particulier pour celles situées en zone rurale, pour l'amélioration des conditions d'accueil et l'accès à un matériel toujours en phase avec les évolutions technologiques, ou encore pour le maintien à l'équilibre économique lorsque les fonds propres des structures de formation doivent être mobilisés pour d'autres investissements.

Des dispositifs au service de la promotion de l'apprentissage et de la sécurisation des parcours

Depuis 2021, la Région a poursuivi le déploiement du réseau de professionnels dénommé « Les ambassadeurs métiers » pour favoriser le partage de la passion nourrie pour les métiers mais aussi celui du quotidien, du savoir-faire et du savoir-être auprès des jeunes en quête d'orientation. Ce réseau vise à développer la culture générale des métiers (tous métiers et tous secteurs) ; complémentaire aux différents salons et forums, il contribue évidemment au développement de l'apprentissage en valorisant les métiers et la formation professionnelle.

Lancé en septembre 2020, le fonds de sécurisation est composé de deux aides : le Fonds social formation (FSF) et le Fonds d'aide à la mobilité vers l'emploi (FAME). Ces deux aides sont mobilisables directement sur le portail des aides régionales.

Le Fonds social formation répond à des situations imprévues (logement et transport) pouvant subvenir pendant la formation et risquant d'entraîner une rupture du parcours.

Le Fonds d'aide à la mobilité vers l'emploi permet de faciliter l'accès à un emploi à l'issue de la formation. Le montant de l'aide peut varier entre 1 000 € (maximum) pour le Fonds social formation et 2 000€ (maximum) pour le Fonds d'aide à la mobilité.

En 2022 et 2023, ce sont respectivement 466 et 413 aides au titre du fonds social formation qui ont été accordés à des apprentis. Ils représentent chaque année 26% des bénéficiaires de ce fonds. Le montant total des aides allouées en 2022 est de l'ordre de 295 395 € soit environ 633 € par apprenant et de 246 517 € soit environ 596 € par apprenant en 2023. Les demandes des apprentis sont marquées principalement par les situations de double logement (2 logements privés ou internat et logement privé ...) et/ou de frais de transport conséquents liés à l'alternance.

Le Fonds d'aide à la mobilité vers l'emploi a permis de soutenir 8 anciens apprentis en 2022 et 6 anciens apprentis en 2023.

Conclusions de l'évaluation - Perspectives 2024-2025

Alors que l'Etat vient de prendre la décision de diminuer à nouveau les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage via les coûts contrat et d'annoncer une diminution de 50 M€ du fonds de soutien dédié aux Régions, l'impact positif de la feuille

de route pour le développement de l'apprentissage confirmé par l'évaluation prend une dimension particulière en soulignant la portée de l'engagement régional en faveur de l'apprentissage, fût-il résiduel.

Les premiers résultats de l'évaluation de la feuille de route régionale vont permettre d'amorcer un cycle de travaux et de concertations pour faire évoluer la feuille de route votée en 2020.

La Région entend continuer son action en faveur du développement de l'apprentissage autour notamment :

- d'une présentation du bilan de la feuille de route pour le développement de l'apprentissage auprès de l'ensemble des acteurs et partenaires régionaux
- de l'organisation d'échanges pour la construction d'un nouveau cadre d'intervention en faveur de l'apprentissage réunissant l'ensemble des acteurs et partenaires régionaux de l'apprentissage, en lien avec les objectifs Neo Terra, le CPRDFOP 2023/2028 et la stratégie régionale de formation professionnelle
- de l'animation du réseau des organismes de formation portant de l'apprentissage labellisés par la Région
- le développement de partenariats structurés avec les opérateurs de compétences ;
- la coordination des acteurs régionaux notamment les filières et les branches pour définir une politique d'investissement en lien avec l'appareil de formation.

La mise en œuvre du cadre d'intervention de la Région s'appuie sur des ressources dédiées issues de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018. Conformément aux nouvelles obligations réglementaires, le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine a signé une convention triennale avec France Compétences fixant les modalités de versement des ressources avec d'une part une enveloppe de soutien au fonctionnement des OFA (organismes de formation par apprentissage- nouvelle appellation des CFA) et d'autre part, une enveloppe pour soutenir l'investissement.

Consécutivement au courrier d'information du Ministère du Travail à France Compétences sur une diminution des enveloppes financières du fond de soutien, un arrêté ministériel en date du 13 mai 2024 fixe les nouvelles enveloppes dédiées à l'apprentissage pour notre collectivité pour l'année 2024 : 8 982 576 € au titre du fonds de soutien et 31 758 300 € au titre du fonds d'investissement.

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL REGIONAL décide :

- **de DONNER ACTE** au Président du Conseil Régional de sa communication relative au bilan des actions conduites en matière d'apprentissage pour l'année 2022 joint à la présente délibération
- **d'AUTORISER** la Région Nouvelle-Aquitaine à percevoir de France Compétences 8 982 576 euros au titre du fonds de soutien « apprentissage » et 31 758 300 € au titre du fonds d'investissement dans l'appareil de formation en apprentissage.

Décision de l'assemblée plénière :

Adopté à l'unanimité

Le Président du Conseil Régional,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Al Rousset', written over a horizontal line.

ALAIN ROUSSET